

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes « LEJ AUDIT » représenté par M. Bessem JEDDOU.

BILAN ARRETE AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	337 370 060	341 516 196
Obligations et valeurs assimilées		320 406 638	333 564 509
Titres des Organismes de Placement Collectif		16 963 422	7 951 687
Placements monétaires et disponibilités		338 865 511	211 755 983
Placements monétaires	5	338 864 960	211 755 547
Disponibilités		551	436
Créances d'exploitation	6	1 501 395	816
TOTAL ACTIF		677 736 966	553 272 995
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées	7	11 959 434	39 847 379
Opérateurs créditeurs	8	1 605 692	1 347 616
Autres créditeurs divers	9	1 757 910	1 697 414
TOTAL PASSIF		15 323 036	42 892 409
ACTIF NET			
Capital	10	631 096 725	485 805 078
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		31 317 205	24 575 508
ACTIF NET		662 413 930	510 380 586
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		677 736 966	553 272 995

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

		31/12/2020	31/12/2019
	Note		
Revenus du portefeuille-titres	11	15 574 364	17 360 236
Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 175 461	16 954 884
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		398 903	405 352
Revenus des placements monétaires	12	21 026 894	17 930 126
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		36 601 258	35 290 362
Intérêts des mises en pensions	13	-2 259 366	-1 147 305
Charges de gestion des placements	14	-6 661 931	-6 496 379
REVENU NET DES PLACEMENTS		27 679 961	27 646 678
Autres produits		0	10 339
Autres charges	15	-661 988	-657 375
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 017 973	26 999 642
Régularisation du résultat d'exploitation		4 299 232	-2 424 134
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		31 317 205	24 575 508
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-4 299 232	2 424 134
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 526 089	1 624 222
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		983 896	193 738
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		29 527 958	28 817 602

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	29 527 958	28 817 602
Résultat d'exploitation	27 017 973	26 999 642
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 526 089	1 624 222
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	983 896	193 738
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	122 505 386	-87 707 833
Souscriptions		
Capital	385 754 213	302 742 884
Régularisation des sommes non distribuables	20 525 131	14 114 935
Régularisation des sommes distribuables	12 397 842	12 201 042
Rachats		
Capital	-273 567 834	-384 191 247
Régularisation des sommes non distribuables	-14 505 356	-17 950 272
Régularisation des sommes distribuables	-8 098 610	-14 625 176
VARIATION DE L'ACTIF NET	152 033 344	-58 890 231
ACTIF NET		
En début de l'exercice	510 380 586	569 270 817
En fin de l'exercice	662 413 930	510 380 586
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	2 705 661	3 181 495
En fin de l'exercice	3 330 476	2 705 661
VALEUR LIQUIDATIVE	198,895	188,634
TAUX DE RENDEMENT	5,44%	5,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Tunisie SICAV a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, étaient tous soumis à une Retenue à la Source libératoire de 20%.

Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion de la « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du Ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017, à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents, telles que développées dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, « TUNISIE SICAV » procède à la constatation de la charge financière, représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire, sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 337 370 060 dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées		304 223 709	320 406 638	48,37%
Obligations des sociétés		72 158 634	74 678 012	11,27%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	440 000	454 103	0,07%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	600 000	620 712	0,09%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2,2%	20 000	1 200 000	1 242 163	0,19%
ABC 2020-1 CA TF	25 000	2 500 000	2 616 329	0,39%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	2 930 400	2 988 429	0,45%
AMEN BANK SUB 2011-1 TF	26 000	260 000	263 372	0,04%
AMEN BANK SUB 2012 A TF	28 900	578 000	586 393	0,09%
AMEN BANK SUB 2012 B TV	11 350	225 473	229 753	0,03%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	40 000	800 000	805 320	0,12%
AMEN BANK SUB.2009 TR A	52 850	1 407 396	1 423 048	0,21%
AMEN BANK SUB.2009 TR B	4 000	106 520	108 094	0,02%
AMEN BANK SUB.2017-1 CA TF 7,4%	40 000	1 600 000	1 663 839	0,25%
ATB 2007/1 D	8 000	384 000	400 051	0,06%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	1 199 600	1 234 670	0,19%
ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2,05%	8 000	800 000	844 943	0,13%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	520 000	548 990	0,08%
ATL 2015-2 CAT.A - TF 7,5%	20 000	400 000	420 393	0,06%
ATL 2016-1 CAT. A - TF 7,5%	17 000	340 000	350 507	0,05%
ATL 2017-1 CAT C TF 7,8%	30 000	2 400 000	2 519 808	0,38%
ATL 2018-1 CAT. B TMM+2,2%	25 000	1 500 000	1 548 384	0,23%
ATL 2019-1 CAT A TF	2 000	160 000	161 058	0,02%
ATL 2020-1 CAT A TF	10 000	1 000 000	1 017 383	0,15%
ATTIJ LEAS.SUB 18-1-TV TMM+2,3%	20 000	1 200 000	1 246 816	0,19%
ATTIJARI BANK SUB. 2017 CA - TF 7,4%	75 000	2 981 800	3 091 774	0,47%
ATTIJARI LEAS. SUB14	5 000	100 000	100 102	0,02%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	200 000	208 685	0,03%
ATTIJARI LEASING 2016-2 C 7,85%	20 000	1 600 000	1 683 687	0,25%
BH 2009 CAT B	75 000	2 302 500	2 302 767	0,35%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	24 000	1 440 000	1 509 890	0,23%
BH SUBORDONNE 2016-1 CAT.A TF	50 000	1 000 000	1 038 926	0,16%
BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TF	10 000	800 000	849 271	0,13%
BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TV	15 000	1 200 000	1 265 241	0,19%

BNA SUB 2018-1 CAT A TV TMM+2%	25 000	1 500 000	1 540 217	0,23%
BNA SUB. 2017-1-CAT.A-TF 7,4%	20 000	800 000	828 546	0,13%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	532 600	549 557	0,08%
BTE 2010 CB	25 900	1 295 000	1 312 601	0,20%
BTE 2011 CB TF	30 000	1 800 000	1 880 410	0,28%
BTK 2009 CAT.C	15 000	499 500	525 357	0,08%
BTK 2009 CAT.D	8 500	425 000	441 847	0,07%
CIL 2016/2 TF	25 000	1 000 000	1 052 623	0,16%
CIL 2016-1 CAT.A - TF 7,50%	20 000	400 000	415 123	0,06%
CIL 2017/2 TF 7,95%	25 000	1 500 000	1 576 320	0,24%
CIL 2017-1 TF 7,6%	20 000	800 000	825 053	0,12%
SERVICOM 2016 (*)	3 000	240 000	0	0,00%
STB 2008/1 CAT B	11 250	281 250	292 824	0,04%
STB 2008/2	27 000	843 750	881 866	0,13%
STB 2010/1 CAT B	50 000	1 665 000	1 719 995	0,26%
TL 2014-2 CAT.B TF	10 000	200 000	200 581	0,03%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	682 480	709 605	0,11%
TL 2015-2 - CAT.A - TF 7,5%	26 860	537 200	563 957	0,09%
TL 2016-1 CAT.B TF 7,75%	22 993	1 379 580	1 443 086	0,22%
TL 2017-1 - CAT.A - TF 7,55%	6 269	250 760	259 391	0,04%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7,80%	30 000	2 400 000	2 485 343	0,38%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7,95%	30 000	1 800 000	1 902 594	0,29%
TL 2018-1 CAT.A TF 7,95%	10 000	600 000	624 987	0,09%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2,3%	20 000	1 200 000	1 256 124	0,19%
TL SUB 2013-2 CAT B	19 000	380 000	400 895	0,06%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10,60%	20 000	1 600 000	1 729 749	0,26%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT.B TF	6 850	274 000	282 824	0,04%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	3 600	286 626	302 076	0,05%
TLF 2019-1 CAT TF	23 783	1 902 640	1 991 540	0,30%
TLF 2020-1 CA TF	26 820	2 682 000	2 830 652	0,43%
TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	3 900	390 000	393 768	0,06%
UIB 2009/1 TR B	30 000	798 900	815 105	0,12%
UIB 2009/1 TR C	50 000	2 250 000	2 298 476	0,35%
UIB 2011/1 TR B	30 000	1 650 000	1 679 163	0,25%
UIB SUB 2016 CAT A TF	68 750	2 736 660	2 903 824	0,44%
WIFAK BANK 2019-1 CB TF	5 000	400 000	417 030	0,06%
Obligations de L'ETAT		1 833 993	1 893 851	0,29%
EMPRUNT NAT 2014 CAT B	92 363	1 827 069	1 886 686	0,28%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C-6,35%	145	6 924	7 165	0,00%

Bons du trésor assimilables		218 708 231	231 875 340	35,00%
BTA 09/12/2027 7,3%	9 000	8 127 500	8 180 100	1,23%
BTA 10/04/2024 6,00%	630	560 070	598 020	0,09%
BTA 11/02/2022 6,00%	19 483	18 845 968	20 174 966	3,05%
BTA 11/02/2027 7,20%	9 400	8 385 400	9 045 875	1,37%
BTA 11/06/2025 6,50%	8 300	7 473 116	7 901 841	1,19%
BTA 11/03/2026 6,30%	20 080	18 642 056	19 897 133	3,00%
BTA 11/08/2022 5,60%	50 515	47 549 335	50 562 142	7,63%
BTA 12/01/2024 6,00%	15 360	14 446 301	15 602 261	2,36%
BTA 12/10/2023 6,00%	13 690	12 516 026	13 136 663	1,98%
BTA 13/04/2023 6,00%	1 100	1 029 351	1 090 641	0,16%
BTA 13/01/2021 5,75%	27 728	27 164 719	28 987 766	4,38%
BTA 13/05/2027 7,20%	26 739	23 990 776	25 122 799	3,79%
BTA 14/06/2021 6,00%	15 000	14 636 517	15 324 290	2,31%
BTA 14/10/2026 6,30%	2 500	2 300 000	2 405 682	0,36%
BTA 15/07/2032 7,50%	100	94 250	88 130	0,01%
BTA 15/06/2023 6,00%	7 818	7 310 786	7 805 846	1,18%
BTA 29/03/2027 6,60%	5 999	5 636 061	5 951 187	0,90%
Bons de trésor assimilables mis en pensions livrées		11 522 849	11 959 435	1,81%
MISE EN PENSION BTA 13/01/2021 5,75% BIAT du 26/02/2020 au 11/01/2021 au taux de 7,70%	6 625	6 522 521	6 958 371	1,05%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 5,6% BIAT du 31/12/2020 au 20/04/2021 au taux de 5,30%	5 023	5 000 328	5 001 064	0,75%
Titres d'OPCVM				
Actions SICAV		16 969 650	16 963 422	2,56%
AMEN PREMIERE SICAV	34 706	3 553 077	3 502 981	0,53%
SICAV BH OBLIGATAIRE	38 344	3 998 436	3 999 126	0,60%
SICAV ENTREPRISE	18 000	1 917 288	1 930 662	0,29%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	55 510	7 500 849	7 530 653	1,14%
TOTAL		321 193 359	337 370 060	50,93%
Pourcentage par rapport au total des actifs				49,78%

(*) Voir note 6

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	326 368 277	10 884 559	4 263 360	341 516 196	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	6 612 000			6 612 000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	60 389 044			60 389 044	
Emprunt national	74 729			74 729	
Titres d'OPCVM	10 971 092			10 971 092	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-34 260 911			-34 260 911	19 880
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	-45 235 245			-45 235 245	883 585
Annuités et cessions d'emprunt national	-1 828 800			-1 828 800	20 272
Cession de titres d'OPCVM	-1 896 827			-1 896 827	46 497
* Variation des plus ou moins values latentes (*)			1 526 089	1 526 089	
* Variations des intérêts courus		-497 307		-497 307	
Soldes au 31 décembre 2020	321 193 359	10 387 252	5 789 449	337 370 060	970 235
BTCT					13 661
Total des plus ou moins values réalisées					983 896

Note 5 : Placements monétaires

5.1- Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à 338 864 960 dinars, dont 35 846 998 dinars représentant les « Créances sur opérations de pensions livrées », et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur Nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net
Dépôts à vue		16 888 845	16 983 433	2,56%
Amen Bank Place Pasteur		16 675 211	16 768 511	2,53%
Amen Bank siège		213 634	214 922	0,03%
Dépôts à terme		108 149 000	110 127 007	16,63%
AB au 21/05/2024 à 10% pour 1827 jours		900 000	944 383	0,14%
AB au 22/05/2024 à 10% pour 1827 jours		800 000	839 276	0,13%
AB au 23/05/2024 à 10% pour 1827 jours		800 000	839 100	0,13%
BH BANK au 08/06/2021 à 12,95% pour 530 jours		5 000 000	5 009 933	0,76%
BH BANK au 28/06/2021 à 12,95% pour 550 jours		5 000 000	5 009 934	0,76%
BH BANK au 01/09/2021 à 13% pour 611 jours		3 500 000	3 502 992	0,53%
BH BANK au 13/09/2021 à 13% pour 623 jours		3 500 000	3 502 992	0,53%
BH BANK au 10/11/2021 à 13% pour 681 jours		5 334 000	5 338 559	0,81%
BH BANK au 22/11/2021 à 13% pour 692 jours		5 762 000	5 765 284	0,87%
BH BANK au 05/01/2021 à 12,15% pour 366 jours		118 000	129 375	0,02%
BH BANK au 07/01/2021 à 12,15% pour 365 jours		500 000	547 801	0,08%
BH BANK au 07/01/2021 à 12,15% pour 364 jours		392 000	429 372	0,06%
BH BANK au 07/01/2021 à 12,15% pour 363 jours		2 000 000	2 190 139	0,33%
BH BANK au 07/01/2021 à 12,15% pour 361 jours		33 000	36 120	0,01%
BH BANK au 07/01/2021 à 12,15% pour 358 jours		26 000	28 437	0,00%
BH BANK au 07/01/2021 à 12,15% pour 356 jours		1 501 000	1 640 901	0,25%
BH BANK au 13/09/2021 à 12,15% pour 598 jours		500 000	545 671	0,08%
BH BANK au 13/09/2021 à 12,15% pour 588 jours		118 000	128 464	0,02%
BH BANK au 13/09/2021 à 12,15% pour 577 jours		396 000	429 957	0,06%
ATB au 19/02/2021 à 12,1% pour 365 jours		5 000 000	5 419 025	0,82%
BH BANK au 24/02/2021 à 12,15% pour 369 jours		6 500 000	7 045 252	1,06%
BH BANK au 13/09/2021 à 12,15% pour 567 jours		7 000	7 582	0,00%
BH BANK au 15/11/2021 à 12,15% pour 628 jours		582 000	630 046	0,10%
BH BANK au 15/11/2021 à 12,15% pour 623 jours		293 000	316 798	0,05%
BH BANK au 15/11/2021 à 12,15% pour 602 jours		73 000	78 017	0,01%

BH BANK au 15/11/2021 à 12,15% pour 595 jours	22 000	23 475	0,00%
BIAT au 08/04/2021 à 8,35% pour 365 jours	9 000	9 441	0,00%
BIAT au 20/04/2021 à 8,35% pour 365 jours	9 000	9 422	0,00%
BH BANK au 15/11/2021 à 10,9% pour 573 jours	116 000	123 067	0,02%
BH BANK au 15/11/2021 à 10,9% pour 567 jours	28 000	29 666	0,00%
BIAT au 24/04/2021 à 8,35% pour 365 jours	19 000	19 876	0,00%
BIAT au 28/04/2021 à 8,35% pour 365 jours	63 000	65 859	0,01%
BIAT au 28/04/2021 à 7,8% pour 349 jours	60 000	62 380	0,01%
BIAT au 24/02/2021 à 7,76% pour 120 jours	481 000	486 399	0,07%
BIAT au 24/02/2021 à 7,3% pour 104 jours	2 000 000	2 016 000	0,30%
BIAT au 12/04/2021 à 7,3% pour 151 jours	2 000 000	2 016 000	0,30%
BIAT au 28/04/2021 à 7,3% pour 167 jours	2 000 000	2 016 000	0,30%
BIAT au 08/03/2021 à 7,3% pour 111 jours	2 000 000	2 014 400	0,30%
BIAT au 13/04/2021 à 7,3% pour 147 jours	2 000 000	2 014 400	0,30%
BIAT au 27/05/2021 à 7,3% pour 191 jours	2 000 000	2 014 400	0,30%
BIAT au 14/07/2021 à 7,3% pour 239 jours	2 000 000	2 014 400	0,30%
BIAT au 22/02/2021 à 7,3% pour 95 jours	2 000 000	2 013 760	0,30%
BIAT au 18/03/2021 à 7,3% pour 119 jours	2 000 000	2 013 760	0,30%
BIAT au 16/04/2021 à 7,3% pour 148 jours	1 500 000	1 510 320	0,23%
BIAT au 25/11/2021 à 7,3% pour 360 jours	321 000	322 644	0,05%
ATB au 01/03/2021 à 7,3% pour 91 jours	1 000 000	1 005 120	0,15%
ATB au 11/03/2021 à 7,3% pour 101 jours	1 000 000	1 005 120	0,15%
ATB au 20/04/2021 à 7,3% pour 141 jours	1 000 000	1 005 120	0,15%
BIAT au 01/12/2021 à 7,13% pour 365 jours	35 000	35 170	0,01%
BIAT au 02/12/2021 à 7,13% pour 365 jours	111 000	111 520	0,02%
BIAT au 02/12/2021 à 7,13% pour 364 jours	131 000	131 594	0,02%
ATB au 06/04/2021 à 7,13% pour 117 jours	3 000 000	3 010 314	0,45%
BIAT au 15/03/2021 à 7,13% pour 94 jours	4 509 000	4 523 797	0,68%
BIAT au 10/05/2021 à 7,13% pour 148 jours	3 000 000	3 008 908	0,45%
BIAT au 09/06/2021 à 7,13% pour 178 jours	3 500 000	3 510 392	0,53%
BIAT au 23/08/2021 à 7,13% pour 250 jours	2 500 000	2 506 251	0,38%
BIAT au 01/12/2021 à 7,13% pour 350 jours	2 500 000	2 506 251	0,38%
BIAT au 29/07/2021 à 7,13% pour 220 jours	3 500 000	3 506 017	0,53%
BIAT au 09/07/2021 à 7,13% pour 200 jours	2 500 000	2 504 298	0,38%
BIAT au 09/06/2021 à 7,13% pour 170 jours	1 500 000	1 502 579	0,23%

BIAT au 14/07/2021 à 7,13% pour 203 jours		1 018 000	1 019 432	0,15%
BIAT au 05/04/2021 à 7,13% pour 96 jours		5 000 000	5 001 563	0,76%
BIAT au 20/04/2021 à 7,13% pour 110 jours		82 000	82 013	0,01%
BIAT au 15/04/2021 à 7,13% pour 105 jours		3 000 000	3 000 469	0,45%
Certificats de dépôt	95 000 000	89 949 158	93 264 017	14,08%
ATB au 03/01/2021 à 12,10% pour 360 jours	1 500 000	1 368 550	1 499 281	0,23%
BH BANK au 04/01/2021 à 12,15% pour 360 jours	3 500 000	3 192 156	3 497 476	0,53%
BH BANK au 03/01/2021 à 12,15% pour 360 jours	3 500 000	3 192 156	3 498 317	0,53%
BH BANK au 15/01/2021 à 12,15% pour 360 jours	3 000 000	2 736 134	2 989 907	0,45%
ATB au 15/01/2021 à 12,10% pour 360 jours	4 500 000	4 105 651	4 484 916	0,68%
BH BANK au 28/01/2021 à 12,15% pour 360 jours	1 000 000	913 330	993 500	0,15%
ATB au 13/02/2021 à 12,10% pour 360 jours	5 000 000	4 561 835	4 948 522	0,75%
BH BANK au 14/02/2021 à 12,15% pour 360 jours	4 500 000	4 104 201	4 452 418	0,67%
BIAT au 11/01/2021 à 10,57% pour 320 jours	7 000 000	6 519 038	6 984 970	1,05%
BH BANK au 26/02/2021 à 12,15% pour 360 jours	1 500 000	1 368 067	1 479 814	0,22%
ATB au 09/03/2021 à 12,10% pour 360 jours	2 000 000	1 825 161	1 967 906	0,30%
BIAT au 08/04/2021 à 6,81% pour 300 jours	6 000 000	5 833 466	5 914 980	0,89%
BIAT au 03/05/2021 à 6,81% pour 210 jours	2 500 000	2 423 586	2 455 607	0,37%
BIAT au 23/04/2021 à 6,81% pour 200 jours	2 500 000	2 427 092	2 459 171	0,37%
BIAT au 23/09/2021 à 6,81% pour 350 jours	5 500 000	5 226 773	5 293 128	0,80%
BIAT au 13/09/2021 à 6,81% pour 340 jours	5 500 000	5 234 108	5 300 581	0,80%
ATB au 08/02/2021 à 6,81% pour 90 jours	1 500 000	1 479 912	1 491 518	0,23%
ATB au 10/03/2021 à 6,81% pour 120 jours	1 500 000	1 473 365	1 484 907	0,22%
BIAT au 05/11/2021 à 6,81% pour 340 jours	4 500 000	4 282 453	4 302 927	0,65%
BIAT au 15/11/2021 à 6,81% pour 350 jours	6 000 000	5 701 934	5 729 186	0,86%
BIAT au 25/11/2021 à 6,81% pour 360 jours	6 000 000	5 693 961	5 721 165	0,86%
ATB au 01/02/2021 à 6,81% pour 60 jours	2 500 000	2 477 555	2 488 403	0,38%
ATB au 12/07/2021 à 6,81% pour 210 jours	3 000 000	2 908 303	2 916 162	0,44%
BIAT au 12/01/2021 à 6,81% pour 20 jours	6 000 000	5 981 908	5 990 050	0,90%
BIAT au 20/04/2021 à 6,81% pour 110 jours	5 000 000	4 918 463	4 919 205	0,74%
Bons de trésor à court terme	86 300 000	80 365 436	82 643 505	12,48%
BTCT 52 SEMAINES 02/03/2021, Taux 8,2%	5 000 000	4 610 396	4 868 149	0,73%
BTCT 52 SEMAINES 27/04/2021, Taux 7,2%	4 800 000	4 474 271	4 647 787	0,70%
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021, Taux 7,15%	6 000 000	5 602 741	5 737 167	0,87%

BTCT 52 SEMAINES 25/05/2021, Taux 7,2%	5 000 000	4 648 567	4 817 738	0,73%
BTCT 52 SEMAINES 12/10/2021, Taux 7,14%	5 000 000	4 651 293	4 716 966	0,71%
BTCT 52 SEMAINES 17/08/2021, Taux 7,15%	5 000 000	4 662 898	4 759 293	0,72%
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021, Taux 7,15%	4 700 000	4 371 788	4 490 708	0,68%
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021, Taux 7,15%	7 500 000	6 994 347	7 169 642	1,08%
BTCT 52 SEMAINES 02/03/2021, Taux 8,2%	5 000 000	4 603 628	4 866 796	0,73%
BTCT 52 SEMAINES 27/04/2021, Taux 7,2%	5 000 000	4 666 791	4 842 662	0,73%
BTCT 52 SEMAINES 14/09/2021, Taux 7,15%	5 000 000	4 650 838	4 736 630	0,72%
BTCT 52 SEMAINES 22/06/2021, Taux 7,15%	4 800 000	4 476 382	4 608 431	0,70%
BTCT 52 SEMAINES 25/05/2021, Taux 7,2%	5 000 000	4 666 791	4 821 383	0,73%
BTCT 52 SEMAINES 25/05/2021, Taux 7,2%	5 000 000	4 660 701	4 820 165	0,73%
BTCT 52 SEMAINES 14/09/2021, Taux 7,15%	5 000 000	4 656 861	4 737 835	0,72%
BTCT 52 SEMAINES 18/01/2022, Taux 6,61%	1 500 000	1 402 649	1 402 649	0,21%
BTCT 52 SEMAINES 16/11/2021, Taux 6,69%	7 000 000	6 564 494	6 599 504	1,00%
Créances sur opérations de pensions livrées		35 258 697	35 846 998	5,41%
Prise en pension BTA MARS 2026, 6,30% BH BANK du 06/10/2020 au 08/04/2021, au taux de 7,76%		3 000 000	3 056 260	0,46%
Prise en pension BTA MARS 2026, 6,30% BH BANK du 06/10/2020 au 08/04/2021, au taux de 7,76%		2 000 000	2 021 495	0,31%
Prise en pension BTA MARS 2026, 6,30% BH BANK du 06/10/2020 au 08/04/2021, au taux de 7,76%		9 000 000	9 149 380	1,38%
Prise en pension BTA MARS 2026, 6,30% BH BANK du 06/10/2020 au 08/04/2021, au taux de 7,76%		5 000 000	5 077 600	0,77%
Prise en pension BTA MARS 2026, 6,30% BH BANK du 06/10/2020 au 08/04/2021, au taux de 7,76%		4 000 000	4 079 324	0,62%
Prise en pension BTA MARS 2026, 6,30% BH BANK du 06/10/2020 au 08/04/2021, au taux de 7,76%		8 000 000	8 112 089	1,22%
Prise en pension BTA MAI 2027, 7,20% BIAT du 23/09/2020 au 10/05/2021, au taux de 7,79%		4 258 697	4 350 850	0,66%
TOTAL		330 611 136	338 864 960	51,16%
Pourcentage par rapport au total des actifs				50,00%

5.2- Le décret-loi n°2020-30 du 10 Juin 2020 a instauré une nouvelle disposition relative à la Retenue à la Source sur les revenus de capitaux mobiliers et certains revenus d'intérêts des placements monétaires qui sont devenus soumis à une Retenue à la Source définitive et libératoire de 35% au lieu de 20%.

Le comité de gestion de TUNISIE SICAV s'est réuni le lundi 6 juillet 2020 à ce sujet et après avoir passé en revue la situation au 06/07/2020 et constaté une insuffisance de provision de l'ordre de 630 245 dinars, représentant le complément des retenues à la source non abonnée sur les intérêts courus des comptes à terme arrêtés au 06/07/2020 dont le taux de la rémunération est supérieur à TMM-1%, ledit comité a décidé ce qui :

1. Appliquer immédiatement le taux RS de 35% ;
2. Etaler le montant des insuffisances de provision arrêté en date VL du 07/07/2020 sur l'année en cours jusqu'à la journée comptable du 31/12/2020 (valeur liquidative du 01/01/2021) à raison de 3520,920 dinars par jour.

La loi des finances 2021 a prévu la suppression du régime d'imposition des revenus des dépôts à terme dont le taux de rémunération dépasse le TMM - 1%, initialement instauré par le décret-loi n°2020-30 du 10 Juin 2020 et de revenir au taux de 20%.

Dès l'apparition de cette disposition au JORT, le comité de gestion de TUNISIE SICAV s'est réuni le lundi 28 décembre 2020 et a décidé ce qui suit :

1. Ramener les RS sur les revenus non encore encaissés à 20% au lieu de 35% ;
2. Etaler l'impact de ce changement de taux sur les VL des quatre journées allant du 28 au 31/12/2020.

Ainsi, les RS sur les revenus des dépôts à terme sont comptabilisés au 31/12/2020 au taux de 20%.

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 1 501 395 dinars contre 816 dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Ventes titres à encaisser	0	816
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	78 696	78 696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	-78 696	-78 696
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 501 395	0
Total	1 501 395	816

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 », réunie le 1^{er} octobre 2019, a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs, et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT.

L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV.

Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus, au cours de 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnée en totalité.

Durant l'exercice 2020, TUNISIE SICAV a constaté une provision de l'ordre de 240 000 dinars, sur le reliquat de l'encours n'ayant pas fait l'objet d'une provision en 2019.

Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 11 959 434 dinars et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrées.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 1 605 692 dinars contre 1 347 616 dinars au 31/12/2019. Elle englobe le montant à payer à « Tunisie Valeurs » au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Octobre au 31 décembre 2020 et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Montant HT	1 587 436	1 332 295
TVA	301 613	253 136
Total TTC	1 889 049	1 585 431
Retenue à la source	283 357	237 815
Net à payer	1 605 692	1 347 616

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 1 757 910 dinars contre 1 697 414 dinars au 31/12/2019, et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Redevance CMF	56 499	44 092
Retenues à la source sur commissions	283 357	237 815
TCL à payer	8 263	14 624
Achats titres à payer	7 655	7 655
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 401 833	1 392 921
Autres	303	308
Total	1 757 910	1 697 414

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2019

Montant	485 805 078
Nombre de titres	2 705 661
Nombre d'actionnaires	10 818

Souscriptions réalisées

Montant	385 754 213
Nombre de titres émis	2 148 434
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 238

Rachats effectués

Montant	-273 567 834
Nombre de titres rachetés	-1 523 619
Nombre d'actionnaires sortants	-1 486

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 526 089
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	983 896
Régularisation des sommes non distribuables	344 583
Résultats antérieurs incorporés au capital	24 575 508
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	5 675 192

Capital au 31/12/2020

Montant	631 096 725
Nombre de titres	3 330 476
Nombre d'actionnaires	10 570

Note 11 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2020 à 15 574 364 dinars contre 17 360 236 dinars au 31/12/2019, et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- Intérêts	5 137 252	7 439 369
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- Intérêts (BTA , Emprunt National)	10 038 209	9 515 515
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs		
- Dividendes	398 903	405 352
Total	15 574 364	17 360 236

Note 12 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 21 026 894 dinars contre 17 930 126 dinars au 31/12/2019 et représente le montant des intérêts courus au cours de 2020 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésor à court terme et les prises en pension qui se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts des certificats de dépôt	8 767 460	11 556 080
Intérêts des dépôts à vue	272 595	361 593
Intérêts des BTCT	2 941 566	500 530
Intérêts des dépôts à terme	7 196 402	5 339 176
Intérêts des billets de trésorerie	77 399	172 748
Revenus des prises en pension	1 771 472	0
Total	21 026 894	17 930 126

Note 13 : Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 2 259 366 dinars contre 1 147 305 dinars au 31/12/2019 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mises en pensions livrées.

Note 14 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 6 661 931 dinars contre 6 496 379 dinars au 31/12/2019, et représente la commission de gestion facturée par « Tunisie Valeurs » au titre de l'année 2020.

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	6 661 931	6 496 379
Total	6 661 931	6 496 379

Note 15 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2020 à 661 988 dinars contre 657 375 dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Redevance CMF	559 832	545 914
TCL	98 757	88 290
Autres	3 399	23 172
Total	661 988	657 375

Note 16 : Autres informations

<u>Données par action</u>	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	10,990	13,043	11,081	8,717	7,998
Intérêts des mises en pension	-0,678	-0,424	-0,070	-0,059	-0,044
Charges de gestion des placements	-2,000	-2,401	-2,284	-2,039	-1,992
Revenus nets des placements	8,311	10,218	8,727	6,619	5,962
Autres produits	0,000	0,004	0,011	0,003	0,005
Autres charges	-0,199	-0,243	-0,223	-0,207	-0,192
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-0,449	-
Résultat d'exploitation (1)	8,112	9,979	8,515	5,966	5,775
Régularisation du résultat d'exploitation	1,291	-0,896	-0,753	-0,171	-0,253
Sommes distribuables de l'exercice	9,403	9,083	7,762	5,795	5,522

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,458	0,600	0,325	-0,083	0,383
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,295	0,072	-0,028	0,758	0,181
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,754	0,672	0,297	0,675	0,564
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,866	10,651	8,812	6,641	6,339
Résultat non distribuable de l'exercice	0,754	0,672	0,297	0,675	0,564
Régularisation du résultat non distribuable	0,103	-0,052	-0,032	-0,019	-0,024
Sommes non distribuables de l'exercice	0,857	0,619	0,264	0,656	0,540
Valeur liquidative	198,895	188,634	178,932	170,905	164,454
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,19%	1,19%(*)	1,19%(*)	1,18%(*)	1,18%(*)
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,12%(*)	0,12%(*)	0,12%	0,11%(*)
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,60%	4,94%	4,44%	3,46%	3,42%
Actif net moyen	559373168	546041528	610628508	595249865	603086765

(*) Retraités pour les besoins de comparaison

Note 17 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ». Cette dernière est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxes l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

« AMEN BANK » assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV ». La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 677 736 966 dinars, un actif net de 662 413 930 dinars et un bénéfice de la période de 29 527 958 dinars.

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « TUNISIE SICAV » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du Ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. L'encours desdites obligations détenues par « TUNISIE SICAV » s'élève à 300 000 dinars.
TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019, qui s'élèvent à 78 696 dinars, parmi les créances d'exploitation qu'elle a provisionnée en totalité.
Durant l'exercice 2020, TUNISIE SICAV a constaté une provision de l'ordre de 240 000 dinars sur le reliquat de l'encours n'ayant pas fait l'objet d'une provision en 2019.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Fondement de l'opinion sans réserves

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société « TUNISIE SICAV », conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserves.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » qu'il incombe d'évaluer la capacité de « TUNISIE SICAV » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire de « TUNISIE SICAV » a l'intention de liquider « TUNISIE SICAV » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » de surveiller le processus d'information financière de « TUNISIE SICAV ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.
Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Vérifications spécifiques

Nous avons constaté qu'au 31 Décembre 2020, la société « TUNISIE SICAV » emploie 49,78% de son actif en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse ou parts d'organismes de placement collectif. Ce taux est en dessous du minimum de 50% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

Tunis, le 16 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 16 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU